

recouvra a vie que lorsque le prophète se rapetissant à sa taille, eut appliqué sa bouche à sa bouche, ses mains à ses mains, ses yeux à ses yeux. Image touchante du prêtre qui doit par lui-même, et non par un ministère étranger, donner comme une nouvelle vie aux enfants en les instruisant et se rapetissant jusqu'à eux. ”

Deuxième Question.—Quand le Curé doit-il faire le catéchisme ?

Réponse.—Le Concile de Trente, dans le décret plus haut cité dit expressément *Saltem dominicis et festis diebus*, et l'obligation de faire le catéchisme *au moins* chaque Dimanche et chaque jour de fête chômée, a toujours paru si grave et si indispensable, que des papes ont défendu expressément toute vacance, et même l'interruption d'un seul Dimanche pendant l'année. Clem. XI. 1713.

En 1744, la Congrégation du Concile apportait un nouveau décret pour obliger les curés à faire régulièrement le catéchisme : *etiamsi nullus nisi unus ad audiendum accedat.*

Voici le Décret XII du Premier Concile de Québec. *Singulis diebus dominicis, integro anni cursu, quoad possibile sit, in qua que parochiali ecclesia, fiant catecheses, in quibus genuinum catechismi provincialis sensum, simplici sermone, animarum pastores enodabunt.*

Au deuxième Concile, les Pères sont encore revenus sur ce point, dans les termes suivants : *Catecheses fiant quoad possibile sit, dominicis Saltem et aliis festivis diebus, usque ad annum primæ communionis, qua propinquante jam fieri debent pluries in hebdomada.* XV, 9.

Or les Evêques de la Province, réunis en assemblée extra-conciliaire ont édité le 8 Sept. 1853, un mandement commun pour expliquer la manière dont ces décrets doivent s'entendre, en pratique ; ce Mandement collectif se trouvent dans l'Appendice au Rituel, p. 333. En voici le dispositif :

“ A ces causes, etc.. etc.

10. L
par or
revêtu
notre p
chisme
complé

20. A
plus pe
instruct

30. D
le catéc
et toute

40. L
par sem
ment les

50. L
tout tem
lire, nou
soient le

Troisiè
chisme ?

Répons
Mach, n'
le croien
la patien

La priè
téchiste,
nécessaire
plus sur
les forme

Le caté
Catecheses
(*Conc. II.*) p